



LETTRE OUVERTE ADRESSEE A MADAME LE MAIRE et à l'attention des agents de la collectivité et des Noiséens.

**Madame le Maire
Brigitte Marsigny
Hôtel de Ville
93160 Noisy-le-Grand**

Noisy-le-Grand, le 20 septembre 2021.

Objet : Droit d'alerte et déclaration d'un rassemblement

P.J : Préavis de grève du 1^{er} au 31 octobre 2021.

Madame le Maire,

Dans notre lettre ouverte en date du 13 septembre 2021, nous vous avons alerté sur les difficultés que rencontrent nos collègues animateurs. Malgré une rencontre avec la Direction Générale et une délégation d'animateurs avant les congés d'été, la situation a empiré.

Aussi, depuis la rentrée de septembre, les animateurs des restaurants scolaires se retrouvent à assurer leurs missions, dans des conditions inacceptables.

Malgré notre alerte, rien n'a été mis en place et aucun retour de la Direction Générale n'a été apporté. Nos collègues sont en souffrance et il est temps d'agir sans plus attendre afin qu'ils puissent exercer les réelles fonctions d'animateurs.

Nos collègues sont prêts à faire entendre leurs voix concernant les problèmes de sécurité, etc... sur le temps de cantine mais aussi sur l'intégralité de leurs missions et de leur métier pendant les accueils du matin, du soir et les mercredis.

Nous vous demandons de nous recevoir de toute urgence avec une délégation et nous souhaitons que Madame LARCHER soit présente à cet entretien, afin de trouver ensemble des solutions pérennes pour nos collègues en souffrance depuis trop longtemps.

Concernant le temps de cantine :

- 1) Respect des normes d'encadrement pour travailler sans mise en danger : ces normes ne sont pas respectées et sont à revoir. Ils ne permettent pas un encadrement des enfants dans de bonnes conditions.
 - Maternelle – 1 animateur pour 10 enfants
 - Élémentaire – 1 animateur pour 35 enfants

Sachant qu'il faut assurer la sécurité des enfants, tout en tenant compte de la configuration des structures :

- exemple : Groupes scolaires comportant des escaliers
- Service à table ou self
- Enfants ayant des pathologies ou porteurs de handicap qui demandent une surveillance accrue
- etc...

Il faut aussi revoir les taux d'encadrement pendant les accueils de loisirs.

- 2) Revoir et prise en compte de la gestion si un enfant est positif au COVID
- 3) Ces problèmes se répercutent aussi sur les agents de la restauration scolaire. Les animateurs déjà débordés peuvent difficilement assumer toutes les tâches qui leurs sont confiées, et donc cela se répercute aussi sur les collègues du RIE, qui sont déjà en grande difficultés, nous n'inventons rien.
- 4) Epuisement des équipes. Il faut trouver une solution urgente pour pallier à l'absence :
 - Sur les postes vacants, où en sont les recrutements ?
 - Créer des postes
 - Une équipe de remplaçants pour soulager l'absentéisme.
 - Quelles publicités sont faites pour l'ensemble des postes vacants ?
- 5) Que l'ensemble des animateurs puissent faire des heures supplémentaires rémunérées.
- 6) Evolution de carrière : quelles possibilités d'évolution de carrière ?
- 7) Rémunération :
 - Gratuité pour TOUS : les agents titulaire ou non titulaire. qui effectuent la surveillance cantine sont en poste de travail et ne doivent donc pas payer de repas, ni en avantage en nature.
 - Evolution de carrière : avancement de grade dès que les agents remplissent les conditions.
 - Octroi d'une prime afin de reconnaître le travail des animateurs, des adjoints et des responsables de cantines et de centre de loisirs
- 8) Postes vacants : Il est impératif qu'à chaque vacance de poste, les animateurs soient informés afin que **CHAQUE AGENT QUI LE SOUHAITE PUISSE CANDIDATER**, contrairement à ce qui se fait jusque-là.
- 9) FORMATION OBLIGATOIRE des agents qui assurent le temps de cantine, avec un important volet concernant la prise en charge d'enfants ayant une pathologie particulière, classe ULYS ou porteur de handicap.
- 10) Le temps de cantine est du temps périscolaire. Il faut donc que le service Enfance gère ces moments de travail.
- 11) Décharger de toutes responsabilités les animateurs quand le taux d'encadrement n'est pas respecté malgré que le service soit informé et que rien n'est mis en place pour y remédier. Prévoir un renfort sur ces structures.

C'est pour toutes ces raisons que nous demandons à être reçu, par vous et Madame LARCHER, dans les plus brefs délais avec une délégation qui représenterait ces personnels, afin d'évoquer et d'avoir des réponses concrètes concernant les points évoqués mais aussi :

- Création d'un poste de coordinateur qui permettrait de faire le lien entre le service Restauration Intendance et Economat et le Scolaire.
- Surcharge de travail administratif pour les directeurs et les adjoints d'accueil de loisirs (1h35) par jour en plus des sollicitations quotidiennes ?

- Trouver une solution pour éviter les démissions des animateurs et accélérer les procédures de recrutements
- Ne plus répercuter la charge de travail liée à l'absence sur le personnel de cantine déjà à bout.
- Clarifier les missions des traversiers (ère)s sur le temps de cantine puisqu'ils (elles) sont comptabilisés dans les effectifs d'encadrement.
- Prise en compte de la pénibilité et des amplitudes horaires.
- Rémunération des trajets effectués pour se rendre en réunion (minimum 1h aller/retour) ainsi que tous les déplacements (achats, accompagner les animateurs déplacés sur d'autres structures, ...)
- Créer des groupes de travail avec les animateurs afin de revoir l'organisation de leur métier et de se concentrer sur le rôle qu'ils ont auprès des enfants : **ILS NE SONT PAS GARDIENS DE MOUTONS.**

Devons-nous attendre que tous les agents quittent la collectivité ou qu'un drame arrive pour s'en inquiéter ?

C'est pour toutes ces raisons que le syndicat CGT des Territoriaux de Noisy-le-Grand appelle l'ensemble du personnel à un rassemblement le

**VENDREDI 8 OCTOBRE 2021, de 11h30 à 13h30,
SUR LE PARVIS DE L'HOTEL DE Ville de Noisy-le-Grand**

Ce préavis de grève pourra aller de 1 heure à une journée et pourra être reconduit, pour l'ensemble du personnel territorial, titulaire ou non titulaire.

Si nous appelons tous les agents de tous les services, c'est qu'ils ont TOUS une dégradation de leur condition de travail, une réelle souffrance que nous dénonçons depuis trop longtemps sans que rien n'évolue favorablement.

Dans l'attente de votre retour pour une rencontre, nous restons à votre disposition.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'expression notre considération distinguée.

Pour la CGT

VAPAILLE Christelle

Copie :

- Monsieur ALLEMON
- Monsieur SENNEVILLE
- Madame TASSIN
- Madame LABAT.